

# Vous aimez la nature à Gradignan ?

Vous avez envie de vous impliquer pour rendre la ville encore plus belle ?

La qualité du cadre de vie à Gradignan tient aux engagements de toutes et tous, professionnels des services de la Ville et habitant(e)s de Gradignan !

Au-delà de certaines actions qui relèvent d'obligations légales, chacune et chacun, à son échelle, peut s'impliquer :

✓ **Devenez actif pour votre ville !**

**Vous avez une idée, une suggestion d'action autour de ces thématiques ?**



Vous pouvez les déposer en remplissant le formulaire dédié sur la page « *J'ai une idée* » sur [gradignan.fr](http://gradignan.fr)

Ces initiatives s'appuient sur le plaisir de bien-vivre ensemble mais s'inscrivent aussi dans le respect des obligations réglementaires.

**Vous avez besoin de conseils pour entretenir votre environnement ?**

La Maison de la Nature se tient à votre disposition :  
05 56 89 51 74



Réalisation : service communication / Ville de Gradignan 2025 | Ne pas jeter sur la voie publique.

ville de gradignan 



Ma Ville est belle, j'y participe !  
Une démarche collective, portée par la ville.  
**GRADIGNAN.FR**

ville de gradignan 

# Les gestes simples à ne pas oublier...

✔ **Tailler sa haie**, pour ne pas gêner le passage devant chez soi. Les travaux de taille doivent être réalisés de préférence entre novembre et la mi-mars pour respecter la nidification des oiseaux.<sup>1</sup>

✔ **Entretien son trottoir**, enlever les feuilles et les herbes envahissantes pour faciliter le passage de piétons.

#### 💡 *Bon à savoir*

Les désherbants chimiques sont interdits. Vous pouvez enlever les herbes envahissantes à la main, à la tondeuse ou à l'aide de désherbants naturels.

✔ **Rentrer ses poubelles**, pour ne pas gêner le trottoir.

#### 💡 *Bon à savoir*

Vos poubelles doivent être sorties de la veille au soir de la collecte jusqu'au jour de la levée. Pour diminuer la quantité de vos déchets, pensez à utiliser un composteur : gratuit sur simple demande à Bordeaux Métropole ou à la mairie à [composteur@ville-gradignan.fr](mailto:composteur@ville-gradignan.fr).

✔ **Aider son voisin à jardiner**, s'il en éprouve des difficultés. Pensez à l'entraide entre voisins !

#### 💡 *Bon à savoir*

L'achat collectif permet également d'acheter à moindre coût du matériel de bonne qualité.

✔ **Créer un coin de nature**, en aménageant son balcon, sa terrasse, son jardin.

#### 💡 *Bon à savoir*

Propriétaire d'un balcon, d'une terrasse ou d'un jardin, vous pouvez inscrire votre espace au programme des refuges de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Vous bénéficierez ainsi de conseils pratiques afin de créer des conditions propices à la faune et à la flore !

✔ **Favoriser la biodiversité**

#### 💡 *Bon à savoir*

Quelques mètres carrés d'espaces préservés de la tonte vous permettront d'observer le retour des abeilles, papillons et autres insectes pollinisateurs dans votre jardin ! Il est tout à fait possible d'entretenir son jardin en respectant la saisonnalité de la nature. N'hésitez pas à poser vos questions à la Maison de la Nature !

✔ **Entretien les lisières de forêt et débroussailler aux abords de sa propriété** afin de réduire les risques d'incendie.

✔ **Ne pas jeter ses déchets verts dans les forêts.**

✔ **Entretien les fossés et les berges le long de la rivière** afin de limiter les inondations.

✔ **Et pourquoi pas planter des arbres !**

#### 💡 *Bon à savoir*

Besoin de conseils (taille, réglementation, choix...) ? N'hésitez pas à prendre contact avec les « *Passeurs d'arbres* », des Gradignanais volontaires impliqués dans le dispositif porté par Bordeaux Métropole. Pour en savoir plus, joignez la Maison de la Nature : 05 56 89 51 74.

Chaque année, la Ville organise une distribution d'arbres, suivez l'agenda !

**250 hectares**

d'espaces boisés et de massifs végétaux plantés sur la voie publique.



**45 agents municipaux**

qui entretiennent quotidiennement les espaces verts de la commune.

<sup>1</sup> Pour respecter la nidification des oiseaux (recommandation de la Ligue de Protection des Oiseaux – L.P.O). N'hésitez pas à vous tourner vers la Maison de la Nature pour plus d'informations !